

Regards statistiques sur l'histoire de l'émigration internationale au Sénégal

Statistical Views on the History of International Migration from Senegal

*Perspectivas estadísticas sobre la historia de la migración internacional en
Senegal*

David Lessault et Marie-Laurence Flahaux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/remi/6640>

DOI : 10.4000/remi.6640

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2013

Pagination : 59-88

ISBN : 979-10-90426-10-8

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

David Lessault et Marie-Laurence Flahaux, « Regards statistiques sur l'histoire de l'émigration internationale au Sénégal », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 29 - n°4 | 2013, mis en ligne le 01 décembre 2016, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/remi/6640> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.6640>

Regards statistiques sur l'histoire de l'émigration internationale au Sénégal

❖ David Lessault¹ et Marie-Laurence Flahaux²

Introduction

Dans le prolongement de travaux dressant un état des lieux statistique des migrations d'Afrique subsaharienne (Lessault et Beauchemin, 2009), cet article vise à porter un regard mesuré sur l'émigration internationale au Sénégal. Les recherches en sciences sociales qui se sont intéressées aux migrations à partir de ce pays depuis les dernières décennies sont nombreuses. Parmi celles-ci, deux principales approches coexistent sans toutefois s'opposer. La première insiste sur l'intensification de l'émigration internationale vers l'Europe (Robin, 1996 ; Diop, 2008 ; Tall, 2001) et ses enjeux en termes d'impact sur le développement du pays d'origine (Gonin, 2001 ; Daum, 1994). Dans cette optique, l'émigration internationale est souvent perçue comme un produit de la paupérisation croissante des familles sénégalaises et comme une stratégie de diversification des ressources pour faire face à une crise « locale » (Fall et Cissé, 2007). Ces études, souvent axées sur les déterminants socio-économiques de la migration, analysent les comportements des migrants en vue d'améliorer ou de canaliser leur participation au processus de développement, faisant le succès actuel du concept de « co-développement » scientifiquement controversé (Guengant, 1996) mais cher aux politiques publiques. La seconde approche révèle une intensification plus nuancée, insistant sur la primauté du champ continental des mouvements migratoires (Bredeloup, 1992, 1995 et 1996 ; Bocquier et Traoré, 2000) et sur leur nécessaire appréhension en termes de circulation, de migrations de retour et de pratiques de « va-et-vient » (Condé et Diagne, 1986 ; Flahaux, Beauchemin et Schoumaker, 2010). Ces deux points de vue reposent pour l'essentiel sur des études qualitatives ou des productions statistiques d'envergure régionale ne rendant compte ni de l'évolution de l'ampleur des flux, ni des changements de destination, ni des recompositions spatiales de

1 Géographe, chargé de recherche au CNRS, Université de Poitiers, MIGRINTER (UMR 7301), MSHS, Bâtiment A5, 5 rue Théodore Lefebvre, 86000 Poitiers ; david.lessault@univ-poitiers.fr

2 Démographe, chargée de recherche, International Migration Institute (IMI), Department of International Development, University of Oxford, 3 Mansfield Road, Oxford OX1 3TB, Royaume-Uni ; ml.flahaux@gmail.com

l'émigration internationale sénégalaise à l'échelle la plus significative : celle du pays. L'étude des déterminants au départ et des circulations migratoires, l'analyse des itinéraires et des parcours individuels témoignent ainsi de spécificités régionales, plus ou moins marquées à certains moments du temps, et on peut supposer qu'elles ne traduisent que partiellement et localement la réalité migratoire sénégalaise et ses logiques. Il est pourtant très probable que l'émigration internationale sénégalaise ait connu des variations d'intensité, qu'elle ait concerné inégalement l'espace national selon les époques, et que les pays de destination ne soient pas les mêmes selon les « régions » du Sénégal d'où proviennent les migrants. Une approche géo-statistique d'une épaisseur historique suffisante s'imposerait pour une meilleure connaissance de l'émigration internationale sénégalaise.

Le Sénégal a connu des avancées récentes en termes de collecte de données quantitatives sur les mouvements migratoires. Celles-ci permettent, dans une certaine mesure, d'engager un exercice de reconstitution historique rendue possible par la construction d'indicateurs statistiques comparables à plusieurs dates. C'est à cette tâche que nous nous attelons dans cet article, tout en soulignant les limites et les difficultés méthodologiques que cela implique. Notre première méthode consiste à comparer, à dix ans d'intervalle (1992-2002), des taux d'émigration par région de départ et de destination. Cette comparaison permet de décrire, à l'échelle nationale, l'évolution des foyers de départ et des destinations préférentielles des émigrants par régions d'origine. Par rapport à ce que suggère la revue de littérature, à quel point l'émigration internationale s'est-elle intensifiée pendant cette période ? Les régions urbaines sont-elles bien devenues les nouveaux foyers de départ au détriment des espaces traditionnels d'émigration comme la vallée du fleuve Sénégal ? Comment les destinations des émigrants sénégalais ont-elles évolué ? Dans la seconde méthode utilisée, nous dépassons les limites de la comparaison de deux situations données pour cerner de manière plus continue l'évolution des taux d'émigration depuis les années 1970 à partir de la région de Dakar. Principale limite : l'analyse est géographiquement limitée à la région de la capitale (amplitude des données MAFE), mais l'étape précédente aura permis de décrire les tendances à l'échelle nationale et de spécifier le rôle de Dakar dans le « système migratoire » sénégalais. Quelles sont les variations observées dans les départs à l'étranger ? Comment les interpréter ? Certaines destinations apparaissent-elles plus attractives ou répulsives que d'autres à certaines périodes ? Existe-t-il des différences selon le département d'origine (Dakar-Ville vs Banlieues) ? Analyse de contenus bibliographiques et points de vue statistiques seront tous deux mobilisés pour éclairer certaines zones d'ombres et d'incertitudes qui pèsent encore sur la connaissance des flux migratoires au départ du Sénégal.

Trente ans de recherche sur les migrations internationales sénégalaises (1970-2000)

Nous dressons ici l'état des connaissances sur l'émigration internationale au Sénégal. La bibliographie utilisée n'est pas exhaustive. Elle fait appel à un nombre significatif de publications scientifiques de référence qui relèvent de plusieurs disciplines des sciences sociales (essentiellement de la sociologie, de l'anthropologie, de la géographie et de la démographie). À partir de l'analyse de

soixante-huit contenus d'articles, rapports et ouvrages spécialisés, le discours portant sur l'évolution de l'intensité de l'émigration, de la distribution des foyers de départ et de la géographie des pays de destination atteint un certain point de saturation.

Genèse de l'émigration internationale sénégalaise

Selon la littérature, au début du siècle dernier, les premiers migrants sénégalais sont des navigateurs, des commerçants et des « tirailleurs » démobilisés (Robin, Lalou et Ndiaye, 2000). Ils s'installent en priorité dans les pays de l'Afrique Occidentale Française dont Saint-Louis est alors la capitale et, dans une moindre mesure, en France. Les départs de marins *sarakolé* augmentent en raison du déclin du trafic sur le fleuve Sénégal ; ils s'engagent dans la marine marchande et la marine de guerre française, ce qui élargit leur aire d'engagement (Vanhaerverbeke, 1993). Les « *bana-bana* », terme qui définit comme un symbole les migrants sénégalais, sont nés (Bredeloup, 1995).

À la suite de ces premiers déplacements, l'émigration internationale prend véritablement de l'importance à partir des années 1960. La littérature existante rapporte que c'est au milieu des années 1960 que l'on observe une accélération des échanges migratoires internationaux d'abord à l'échelle du sous-continent, puis avec l'ancienne métropole (Pison, Cohen et Foote, 1997). Au moment des Indépendances, les pays de culture de rente africains et l'État français établissent une politique d'ouverture à l'immigration. Des dispositions sont prises pour encourager la libre circulation des personnes (Accords sur la circulation de main-d'œuvre entre la France et ses anciennes colonies, sur la libre circulation entre les pays africains nouvellement indépendants) et le recrutement d'une main-d'œuvre étrangère (en France, l'Office National de l'Immigration, ONI³, placé sous la tutelle du ministère du Travail et de la Population, dispose d'un bureau de recrutement au Sénégal). Dans ce contexte économique et politique favorable, l'émigration internationale sénégalaise s'accroît vers les pays africains et vers la France (Robin, 1996). En Afrique, le succès économique des cultures du cacao et du café oriente majoritairement les migrants sénégalais vers deux pays de destination majeurs : la Côte d'Ivoire et le Ghana. Dans le même temps, de plus en plus de Sénégalais sont recrutés par des sociétés du bâtiment ou des travaux publics pour participer à l'effort de construction initié dans certains pays comme le Gabon. En 1972, selon un chef de camp interrogé à Thiès, « on comptait à Libreville 5 000 à 6 000 Sénégalais réunis dans un camp de travailleurs » (Robin, 1996). Dans les années qui suivent, l'émigration sénégalaise s'étend au Zaïre et plus modestement au Cameroun.

À la même époque, l'industrie automobile française recrute massivement dans la vallée du fleuve Sénégal, dans la région de Tambacounda et en Casamance. Entre les années 1960 et les années 1980, les Sénégalais immigrés en France travaillent principalement dans l'industrie. Il s'agit généralement d'hommes seuls, essentiellement des *Soninké*, *Toucouleurs* ou *Mandjacks*, ayant souvent laissé leur famille dans leur village d'origine (Condé, 1986 ; Timera, 1996). Cet appel « extérieur » de main-d'œuvre reçoit une réponse d'autant plus positive que le « Sénégal rural » est touché par une succession

3 Appelé par la suite OMI, ANAEM et, depuis 2009, OFII.

de sécheresses affectant durement les activités agricoles (Lericollais, 1975 ; Delaunay, 1984). En 1975, une première estimation du nombre de migrants sénégalais présents en France est réalisée : elle concernerait entre 15 000 et 20 000 individus (Ba et Sarr, 1994). La littérature décrit alors un schéma migratoire de plus en plus tourné vers la France dans les années 1970 et 1980 malgré l'arrêt officiel de l'immigration en 1974 (Condé *et al.*, 1986). Parmi les « résidents absents » au moment des enquêtes réalisées dans la vallée du fleuve Sénégal (1980), il apparaît que 35 % résident en France et 31 % dans d'autres pays (Condé *et al.*, 1986). L'ex-métropole coloniale apparaît comme la destination privilégiée en Europe. Sa politique d'immigration des années 1975 et 1976, caractérisée par le regroupement familial, a transformé une immigration traditionnelle de main-d'œuvre, composée essentiellement d'hommes seuls, en immigration de peuplement (Robin, Lalou et N'Diaye, 2000).

Vers une diversification des pays de destination et une intensification de l'émigration vers le « Nord »

La migration sénégalaise, initialement orientée vers la France, va peu à peu concerner d'autres destinations. Sa distribution est toujours étroitement liée à l'histoire coloniale mais elle semble de plus en plus suivre des stratégies de contournement des politiques restrictives (Robin, 1996) et des évolutions liées à l'émergence des nationalismes en Afrique (Barou, 1990). En effet, au début des années 1990, la population sénégalaise en Europe développe une dynamique plutôt sud-méditerranéenne. Deux nouvelles destinations voient le jour : l'Italie et l'Espagne (Robin, 1996). La littérature affirme que, en moins de dix ans, l'Italie serait devenue la première destination des Sénégalais (Tall, 2001). La France attirerait quant à elle moins de Sénégalais, ce propos trouvant un certain écho dans la majeure partie des études récentes sur les migrants sénégalais dans ce pays.

Pour Bava (2000), dont les recherches portent sur les migrants mourides de Marseille, la majorité des migrants est répartie vers des destinations plus prometteuses comme l'Italie ou les États-Unis. Selon d'autres travaux, la migration ouest-africaine en Italie, qui date du début des années 1980, s'est intensifiée à partir de 1988, période où l'Allemagne et la France ont rendu obligatoire le visa pour les Sénégalais, et où l'Italie amorçait sa politique de régularisation. Cependant, l'obligation du visa après 1990 a rapidement limité ces mouvements (Bredeloup, 1995). Des chercheurs se sont alors intéressés à de nouveaux terrains considérés comme les espaces de conquête des migrants sénégalais. L'immigration des Sénégalais en Espagne est considérée au milieu des années 1990 comme « un phénomène récent et peu exploré qui diffère de façon significative de l'immigration précédente dans les pays européens industrialisés » (Suarez-Navaz, 1995).

L'importance nouvelle de la destination nord-américaine est également mise en avant. Bon nombre de migrants, jusqu'à présent installés en France, en Afrique centrale et en Côte d'Ivoire, commerçants *Haal Pular* pour la plupart, se seraient réinstallés à New York depuis la fin des années 1980 (Dia, 2009). L'immigration sénégalaise aux États-Unis remonterait au début des années 1980, et depuis, le nombre de migrants venus s'établir de manière plus ou moins permanente dans les principales villes du pays ne cesserait d'augmenter (Ebin, 1992). Cette réorientation des flux migratoires sénégalais vers le Nord relatée

par la littérature à partir des années 1990 traduirait ainsi un certain essoufflement de l'immigration sénégalaise en Afrique, sous l'emprise d'une crise économique internationale (Ba, 1995 ; Bredeloup, 1996). Ainsi, la diversification récente des destinations occidentales maintiendrait un rythme élevé de départs alimentant, selon l'expression de certains auteurs, un véritable « exode international » (Bruzzone *et al.*, 2006).

Cela étant, en raison du durcissement progressif des conditions d'entrée en Europe, les migrations « transsahariennes » auraient été réactivées. L'inflation récente du nombre d'études sur l'immigration subsaharienne en Afrique du Nord en témoigne. Certaines estimations révèlent que 65 000 à 120 000 Subsahariens entrent dans les pays du Maghreb chaque année. Ces migrants viennent d'un nombre grandissant de pays dont majoritairement du Sénégal, de la Gambie et du Sierra Leone (De Haas, 2006). Le Maroc constitue un terrain d'étude investi par des recherches récentes qui interrogent la notion de migration de transit et qui mettent en évidence le contexte politico-migratoire particulièrement drastique et marqué par une forte répression (Pian, 2009). Le Maroc est ainsi considéré comme une destination transitoire des migrants sénégalais, un passage obligé vers l'Eldorado européen (Khachani, 2006). Depuis 2005, les jeunes – « ces fous de la mer » selon l'expression de l'auteur – empruntent en masse les pirogues pour rallier les Îles Canaries (Willems, 2008). Examinant les développements récents notés dans les migrations sénégalaises, notamment la migration dite « clandestine » via les pirogues, certains chercheurs relèvent qu'elle renforce le rôle du couloir atlantique (Diop, 2008) au moment où un essoufflement apparent est noté dans la voie transsaharienne (Bredeloup et Pliez, 2005).

La généralisation des « foyers » de départ : de la vallée du fleuve au Sénégal urbain

Depuis les années 1970, l'émigration internationale dans la vallée du fleuve Sénégal a eu la faveur des chercheurs. De nombreuses études se sont intéressées au phénomène migratoire dans cette région. Elles ont pointé successivement la sécheresse (Lericollais, 1975 ; Delaunay, 1984), l'explosion démographique (Adams, 1977 et 1984) et le déséquilibre des échanges économiques (Amin, 1974 ; Quiminal, 1991) pour expliquer les départs de la région vers l'étranger. La majeure partie des migrants, pour la plupart *Soninké*, alors installés en France, sont originaires de cette région du Sénégal (Timera, 1996 ; Gonin, 2001). Cette prégnance du couple migratoire opérant entre la vallée du fleuve et la France serait attestée par l'existence, au début des années 1990, d'environ 400 associations de ressortissants en France représentant 175 villages de la vallée (Daum, 1992). De nombreux aspects du phénomène migratoire ont ainsi été mis en lumière : l'histoire du courant migratoire, ses causes, ses conséquences pour le migrant et pour la société d'origine (Lericollais, 1975 ; Daum, 1992 ; Timera, 1996).

Pourtant, dès la fin des années 1980, une part croissante d'études fait état d'un changement dans la géographie des régions de départ. Si les *Soninké* et les *Haal Pular* (principalement originaires de la vallée) ont été les premiers à s'implanter en Italie et en Espagne à la fin des années 1970 et au début des années 1980, dès les années 1990, l'émigration sénégalaise est principalement le fait de *Wolofs* originaires du Baol, du Cayor et du Djambour. Ainsi,

le Baol (Touba, Diourbel), le Djambour (Louga) mais aussi le Sine (Kaolack) et Dakar seraient à cette période devenus les principales régions d'origine de la population sénégalaise émigrée (Robin, 1996). Dans les régions de Louga et de Diourbel, le phénomène semble relativement récent puisque, jusque vers le milieu des années 1970, ces régions agricoles étaient considérées comme des zones d'accueil pour les migrants saisonniers internes et internationaux (Guinéens, Maliens et Gambiens) et, à un moindre degré, des zones de départ vers la Côte d'Ivoire et le Gabon (Robin, Lalou et N'Diaye, 2000). Or, la crise de la culture arachidière, provoquée notamment par les sécheresses successives des années 1970, pourrait avoir modifié la dynamique migratoire de ces régions au profit d'une émigration internationale fortement tournée vers l'Europe, principalement en Italie et en Espagne (Robin, Lalou et N'Diaye, 2000). La ville de Touba, située dans la région de Diourbel, y joue un rôle particulier. Cette ville sainte du Sénégal est d'abord le haut-lieu de la confrérie musulmane des Mourides, dont on connaît par ailleurs l'implication importante dans ce processus migratoire (Ebin, 1993 ; Schmidt et Friedberg, 1994 ; Bava, 2003). Comme indiqué, cette confrérie est fortement présente dans les nouveaux processus migratoires ; elle encadre les candidats au départ et facilite leur insertion résidentielle et professionnelle dans les pays d'accueil (Tall, 2001).

Quant à la région de Dakar, les études ont depuis longtemps souligné son rôle clé dans la configuration des migrations au Sénégal. Elle serait tout à la fois un pôle de redistribution des migrations au départ et au retour et un espace de ré-investissement des migrants, surtout dans le domaine immobilier (Condé *et al.*, 1986 ; Tall, 1994). Néanmoins, avec la persistance de la crise économique depuis les années 1980, la capitale est plus récemment perçue comme un important pôle d'émigration internationale (Robin, Lalou et N'Diaye, 2000). Ainsi, la ville faciliterait la migration internationale en permettant, sur une période plus ou moins longue, l'accumulation d'une richesse nécessaire au départ vers le Nord et/ou l'insertion du candidat dans les réseaux de la migration internationale. En particulier, l'agglomération Dakar-Pikine jouerait un rôle important dans les migrations récentes (Tall, 2001).

Selon la littérature, aujourd'hui, les Sénégalais en partance pour l'étranger se recrutent aussi bien dans les campagnes que dans les villes (Tall, 2001). C'est à partir de ce constat que les études les plus récentes ont privilégié le « Sénégal urbain ». Ces nouveaux espaces de départ, en particulier la capitale Dakar, la ville sainte de Touba et l'agglomération de Kaolack, font ainsi l'objet de recherches portant l'analyse jusqu'à l'échelle du quartier (Ndione et Lalou, 2005 ; Tall, 2009). Plus largement, ces travaux conduisent à constater que la migration internationale de longue distance engage de plus en plus de Sénégalais, originaires de presque toutes les régions du pays. À côté de la vallée du fleuve Sénégal, les régions de Louga, de Diourbel et de Dakar prennent place parmi les plus grandes zones d'émigration internationale (Robin, Lalou et N'Diaye, 2000).

De ce tour d'horizon de la littérature consacrée à l'évolution de l'émigration sénégalaise, à son intensité et à ses orientations géographiques, plusieurs faits marquants ressortent. De la fin du XIXe siècle à aujourd'hui, les migrations sénégalaises ont connu des mutations importantes : les mouvements s'intensifient et se diversifient (Ndione et Broekhuis, 2006). Cette évolution fait consensus. La plupart des auteurs relèvent une relative intensification des mouvements migra-

toires, surtout en direction du Nord, et un élargissement des zones de départ et des pays de destination (Robin, Lalou et N'Diaye, 2000). Pour certains, les taux croissants d'émigration des deux dernières décennies ont suscité une véritable culture de la migration (Willems, 2008). Aussi, les développements consacrés à l'histoire des migrations internationales sénégalaises tendent à opposer une migration « traditionnelle », « classique » (Robin, 1996), « ancienne » (Tall, 2009), à la « nouvelle migration ». La première concerne les tirailleurs sénégalais restés en Europe après les guerres mondiales ainsi que les migrants inscrits dans la politique de recrutement de main-d'œuvre ayant mobilisé essentiellement des gens du fleuve Sénégal, qui ont alimenté la migration en noria vers la France (Tall, 2009). À partir des années 1980, un second faisceau de recherches est consacré aux nouvelles destinations sud-européennes (Italie et Espagne principalement) qui impliqueraient de plus en plus des migrants issus du « Sénégal urbain », en particulier de l'agglomération dakaroise et de Touba. Comme le remarque Fall (2009), la rapide progression du nombre de migrants internationaux, l'extension du phénomène à des espaces naguère absents du bassin d'émigration et la diversification des destinations suscitent de nombreuses interrogations. C'est donc toute la problématique des migrations sénégalaises qui se pose en des termes nouveaux. La plupart des auteurs sont unanimes sur le fait que le Sénégal s'inscrit dans la dynamique générale des migrations d'origine subsaharienne, qui n'entrevoient pas un recul des flux migratoires. La croissance démographique, la récession économique, les conflits armés contribuent à son accroissement (Adepoju, 2000). Les nombreux travaux de chercheurs, qu'ils soient historiens, géographes, démographes ou sociologues, soulignent tous le haut niveau de mobilité des ressortissants d'Afrique de l'Ouest à la fois vers les pays de la sous-région, en direction d'autres pays d'Afrique et vers les pays du Nord. Néanmoins, si cette idée a pénétré l'ensemble de la communauté scientifique, elle ne se fonde que rarement sur une mesure claire et actualisée du phénomène migratoire (Lalou, 1996).

Des sources statistiques : pour quelles perspectives de « reconstitution » historique ?

Enquêtes spécifiques et compléments statistiques sur les migrations sénégalaises

Le Sénégal a déjà été impliqué dans plusieurs enquêtes démographiques portant spécifiquement sur les migrations et en particulier sur les migrations internationales.

En 1982, l'OCDE et le CILSS ont réalisé, sous la direction de Julien Condé, une première enquête sur les migrations internationales dans la région de la vallée du fleuve Sénégal. Le projet touchait en réalité quatre pays : côté Sud, le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, tous trois riverains du fleuve (12 558 individus enquêtés) ; et côté Nord la France, alors principal pays de destination des migrants originaires de la vallée (1 219 individus enquêtés en région parisienne et en Seine-Maritime). Cette enquête visait à éclairer les causes et les conséquences de la migration internationale. Elle était pionnière à plus d'un titre : parce qu'elle était transnationale (avec des questionnaires comparables au

Nord et au Sud), parce qu'elle comportait des volets biographiques (notamment des histoires migratoires) et aussi parce qu'elle considérait déjà comme pertinente la thématique des « migrations de retour ». Elle demeurait cependant géographiquement restrictive dans le sens où elle se limitait à une seule région rurale. Or, on ne peut aujourd'hui ignorer la diffusion des zones de départ en dehors de cette région (milieu urbain et, en milieu rural, bassin de l'arachide). Le Sénégal a également été membre au début des années 1990 du Réseau d'enquêtes sur les migrations et l'urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO). L'enquête sénégalaise (EMUS) qui en a résulté, réalisée en 1992 et 1993, a porté sur un échantillon représentatif de la population nationale. Elle comportait (1) un questionnaire ménage, (2) un questionnaire renseignant sur les absents du ménage partis à l'étranger au cours des cinq dernières années (les émigrés) et (3) un questionnaire biographique renseignant sur les histoires résidentielle, professionnelle, scolaire et matrimoniale des individus présents au moment de l'enquête. Les migrations internationales ne constituaient pas l'objet principal de cette enquête ; en définitive, elles ont donc fait l'objet de peu d'analyses.

À la fin des années 1990, les enquêtes DEmIK (1996-1997) et DEmIS (1997-1998), menées par l'IRD, avaient pour objectif de répondre à la question des déterminants de l'émigration. La seconde s'inscrivait d'ailleurs dans le cadre du programme international « Push-Pull » dont l'objectif était d'expliquer les causes des migrations africaines vers l'Europe. Au Sénégal, l'univers d'enquête s'est limité au milieu urbain (populations enquêtées dans les villes de Dakar, Touba et Kaolack). Plus récemment, l'enquête MAFE-Sénégal (2008) coordonnée par l'INED, avait pour ambition de fournir de nouvelles données quantitatives sur les migrations internationales sénégalaises. Pour ce faire, le projet a combiné un échantillon aléatoire de ménages et d'individus dans la région de Dakar avec un échantillon par quota d'immigrés dans les trois principaux pays de destination en Europe : la France, l'Italie et l'Espagne. Au total, 1 140 questionnaires « ménage » et 1 600 questionnaires biographiques (individuels) ont été complétés dans les quatre pays d'enquête. Le questionnaire « ménage », concernant uniquement Dakar, comporte les informations relatives aux membres du ménage (co-résidents) ainsi qu'aux personnes qui vivent en dehors du foyer mais qui en font partie (enfants du chef de famille, partenaires de celui-ci et autres personnes apparentées qui vivent à l'étranger et avec qui le ménage a été en contact au cours des douze derniers mois). Le questionnaire individuel rassemble quant à lui, les données biographiques (résidentielles, migratoires, familiales, professionnelles, etc.) de toutes les personnes interrogées à Dakar et en Europe depuis leur naissance jusqu'à la date de l'enquête. Les principaux apports du projet tiennent (1) à l'appréhension quantitative de la migration sénégalaise sur le mode de la circulation et (2) aux perspectives d'études plus abouties sur le lien entre migration internationale et développement du pays d'origine dans différents domaines.

Enfin, la série de recensements sénégalais⁴ (1955, 1976, 1988) fournit une information partielle sur les mouvements migratoires (migrations internes et immigration internationale étrangère). En 2002, l'introduction d'un module spécifique portant sur l'émigration internationale apporte des données nouvelles. Elles

4 RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

permettent d'évaluer les sorties du territoire national pour une période donnée, volontairement limitée dans le temps. L'intégration de questions relatives aux « émigrations internationales survenues dans le ménage au cours des cinq dernières années » témoigne ainsi d'une volonté de mieux connaître l'émigration internationale récente, son volume, ses territoires et les caractéristiques des émigrants. Cette initiative permet donc de se livrer à l'analyse descriptive d'un « épisode migratoire », apportant de manière exhaustive une information inédite sur l'émigration sénégalaise à l'échelle nationale.

Données et méthodes de « reconstitution »

À partir de ces différentes sources de données statistiques, la question posée est de savoir s'il est possible ou non de préciser l'évolution géo-historique de l'émigration internationale sénégalaise. Plusieurs caractéristiques majeures de cette évolution, mises en évidence par la revue de littérature (Partie 1), sont à examiner :

- (1) L'intensification de l'émigration internationale au Sénégal.
- (2) L'élargissement des zones de départ et la généralisation de l'émigration à l'ensemble du territoire national.
- (3) La diversification des pays de destination des émigrants et leur préférence de plus en plus marquée pour les pays du Nord.

Ces trois principales conclusions sont ici reformulées en hypothèses de travail puisque, en l'absence (jusqu'à une période récente) de source de données d'ampleur nationale et/ou de nature rétrospective, ces observations demeurent difficiles à vérifier.

Parmi les cinq sources d'intérêt citées précédemment⁵, seulement deux d'entre elles permettent de livrer une analyse au niveau national et à dix ans d'intervalle : EMUS (1992) et RGPH (2002). La première, menée auprès d'un échantillon représentatif de la population sénégalaise, permet d'évaluer l'émigration internationale pour chaque région administrative du Sénégal à partir du volet « émigrés » de l'enquête. La seconde, par nature exhaustive, contient le même type d'informations dans le module du questionnaire ménage consacré « aux émigrations survenues au cours des cinq dernières années » (Tableau 1). Il devient alors possible, à certaines conditions (voir Annexe méthodologique), de comparer à la fois le volume et l'intensité de l'émigration pour deux périodes distinctes et d'analyser l'évolution des régions de départ et des pays de destination à ces deux dates. Cette méthode d'analyse « rétrospective » ne permet pas d'avoir une vision continue, par exemple annualisée et sur le temps long, des départs à l'étranger, mais elle offre une opportunité unique de description et de comparaison de l'émigration internationale à l'échelle nationale et à deux dates.

⁵ D'autres enquêtes statistiques produites par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie fournissent une information très utile à l'étude des migrations sénégalaises. C'est le cas des Enquêtes Sénégalaises Auprès des Ménages (ESAM I, 1995 et ESAM II, 2004) mais l'échantillon n'est pas représentatif à l'échelle nationale et sur-représente la région de Dakar. La définition de la migration adoptée diffère également de celle de l'EMUS ou du RGPH 2002.

Tableau 1 : Pour une comparaison EMUS/RGPH

	EMUS (1993)	RGPH (2002)	Harmonisation des données
Échantillon	Échelle nationale (Dix régions) Échantillon autopondéré*	Échelle nationale (Onze régions) Tous les ménages sénégalais	Fusion des régions Matam/Saint-Louis (Dix régions) Extrapolation des données EMUS
Définition des émigrés	Volet « émigrés » (Quest. ménage) Individus de quinze ans et plus « <i>ayant effectué au moins une migration au cours des cinq dernières années</i> »	Module « émigrations » (Quest. ménage) Sans restriction d'âge « <i>partis au cours des cinq dernières années demeurant encore à l'étranger en 2002</i> »	Harmonisation des âges : dix-huit ans et plus
Informations « émigrés »	Sexe Âge Motif de départ Destination : - par pays (pour REMUAO) - par grandes régions de destination pour « Autres pays »	Sexe Âge Motif de départ Destination : par pays	Classement des pays déclarés au recensement en grandes régions définies par EMUS : - Afrique de l'Ouest - Autre Afrique - Europe - Amérique du Nord - Ailleurs

* L'enquête EMUS a porté sur un échantillon autopondéré de 40 000 personnes âgées de quinze ans et plus, présentes au moment de l'enquête (population de fait). Cet effectif a été réparti proportionnellement à la taille de chacune des quatre strates composant l'ensemble du pays : région de Dakar urbain, capitales régionales, autres communes et milieu rural. À partir des Districts de Recensement (DR) mis à jour lors des travaux de cartographie du RGPH 1988, un échantillon-maître a été élaboré : c'est celui qui a servi de base de sondage pour l'EMUS. Le taux de sondage global est égal à 1/107. Dans le cadre de l'EMUS, 308 DR ont été sélectionnés et dans chacun d'entre eux on a tiré en moyenne vingt-cinq ménages, soit 200 personnes à enquêter.

Construites sur des objectifs différents, les autres enquêtes décrivent des situations régionales et l'utilisation de leur dimension longitudinale reste souvent limitée. L'enquête de Condé, déjà ancienne, ne concerne que la vallée du fleuve et la France, tandis que les enquêtes DEmlS et DEmlK concernent uniquement le « Sénégal urbain » (quartiers de Dakar, Kaolack et Touba) et que MAFE est une enquête régionale centrée sur Dakar. Au mieux, chacune de ces enquêtes peut rendre compte de « sous-systèmes migratoires » ou de « systèmes migratoires » partiels, qui sont inappropriés pour nous éclairer sur l'intensification de l'émigration et sur la géographie des départs à l'étranger. Toutefois, les informations contenues dans le questionnaire ménage MAFE permettent de donner une tendance continue du rythme des départs à l'étranger depuis Dakar sur les trente-cinq dernières années.

Réalisée en 2008 dans la région de Dakar, l'enquête MAFE a permis de collecter des données sur la composition des ménages, non seulement sur les

personnes y résidant effectivement, mais aussi sur certains absents, notamment les enfants des chefs de ménage et les conjoints des membres des ménages qui vivent dans d'autres ménages au Sénégal ou à l'étranger, ainsi que sur les autres personnes de l'entourage qui résident à l'étranger. Plusieurs questions sont posées sur le parcours de ceux qui ont quitté le Sénégal pour une durée d'au moins douze mois. Ainsi, on dispose d'une information sur l'année du premier départ, le premier pays de destination, l'année de l'éventuel premier retour, celle du dernier départ ainsi que le pays de résidence actuel pour ceux qui ne résident pas au Sénégal au moment de l'enquête. L'échantillon à partir duquel les analyses sont réalisées comprend les chefs de ménage, leur(s) partenaire(s) et leur(s) enfant(s) nés au Sénégal et qui ont au moins dix-huit ans en 2008. Les migrants sont considérés comme tels s'ils ont quitté le Sénégal pour la première fois sur une durée supérieure à un an entre 1975 et 2008, qu'ils soient restés à l'étranger par la suite ou revenus au pays. Au total, 1 140 ménages ont été enquêtés, parmi lesquels 60 % ont déclaré des migrants internationaux⁶. L'échantillon à partir duquel les analyses ont été menées comprend 4 942 individus issus de 1 090 ménages différents. Les individus qui ont effectué une première migration sont au nombre de 562 et ceux considérés comme non-migrants sont 4 380.

Ces données permettent ainsi de reconstituer, a posteriori, l'histoire des tendances migratoires sénégalaises à partir de Dakar (Figure 2). Les probabilités de première émigration sont calculées par régression (logit) selon une méthode d'analyse en temps discret qui utilise l'âge, le logarithme de l'âge et l'année pour seules variables explicatives, en prenant en compte les pondérations pour refléter les caractéristiques de la population étudiée. Étant donné que les départs en migrations sont déclarés rétrospectivement, les âges plus élevés sont absents dans les années plus lointaines. Cela explique pourquoi il faut contrôler par l'âge – et par le logarithme de l'âge pour appliquer une linéarité dans la répartition par âge. Les tendances représentent les probabilités de première migration au cours de chaque année pour les destinations précisées. Il n'est pas possible de reconstituer les tendances en amont de l'année 1975 du fait des faibles effectifs. Ces derniers expliquent également le caractère accidenté des courbes (série 1). Pour des facilités d'interprétation, on a appliqué un procédé de lissage des probabilités d'émigrer par moyennes mobiles sur trois ans (série 2) et sur cinq ans (série 3, le trait le plus épais).

Ces résultats sont représentatifs de l'émigration à partir de la région de Dakar, mais il convient d'en souligner certaines limites. Il existe un risque de surestimation de l'émigration : un ménage qui s'est installé à Dakar après que l'un de ses membres soit parti à l'étranger peut déclarer ce dernier en tant que migrant alors que ce dernier n'a jamais vécu dans la région de Dakar. Mais l'émigration peut aussi être sous-estimée : si tous les membres d'un ménage qui ont vécu dans la région de Dakar par le passé s'installent à l'étranger, personne ne peut déclarer ces migrations. Une dernière limite réside dans la capacité de remémoration des répondants à propos des départs, surtout lorsqu'ils ont eu lieu il y a longtemps.

6 Pour de plus amples informations sur l'échantillonnage et la réalisation de l'enquête, voir Beauchemin *et al.* (2010).

Une relecture des tendances de l'émigration internationale sénégalaise

Après avoir exposé l'Histoire de l'émigration internationale sénégalaise telle qu'elle nous est livrée par la littérature des sciences sociales et après avoir examiné les possibilités d'analyses statistiques de son évolution, quelles sont les tendances décrites qui se vérifient et celles qui semblent plus discutables ? Une première hypothèse à vérifier concerne l'intensification de l'émigration et plus particulièrement « l'exode international » auquel serait confronté le pays depuis deux décennies. Une deuxième hypothèse porte sur l'orientation, de plus en plus affirmée, des flux migratoires vers l'Europe ; hypothèse qui n'est pas neutre puisque, associée à la précédente, elle est fondatrice du discours et des politiques publics sur la nécessaire « gestion » ou « maîtrise » des flux migratoires au départ des pays d'Afrique de l'Ouest en général, du Sénégal en particulier. Enfin, une troisième hypothèse, souvent corrélée à la première, postule la généralisation progressive des « foyers de départ » à l'ensemble du territoire national, faisant d'abord de la vallée du fleuve, puis plus récemment des régions de Dakar et de Diourbel, les principaux espaces d'émission de migrants internationaux. Considérant d'abord le poids relatif de l'émigration internationale dans le bilan migratoire récent du Sénégal, nous examinons ensuite les trois hypothèses au moyen des données d'enquête et méthodes présentées précédemment.

Émigration internationale et bilan migratoire du Sénégal

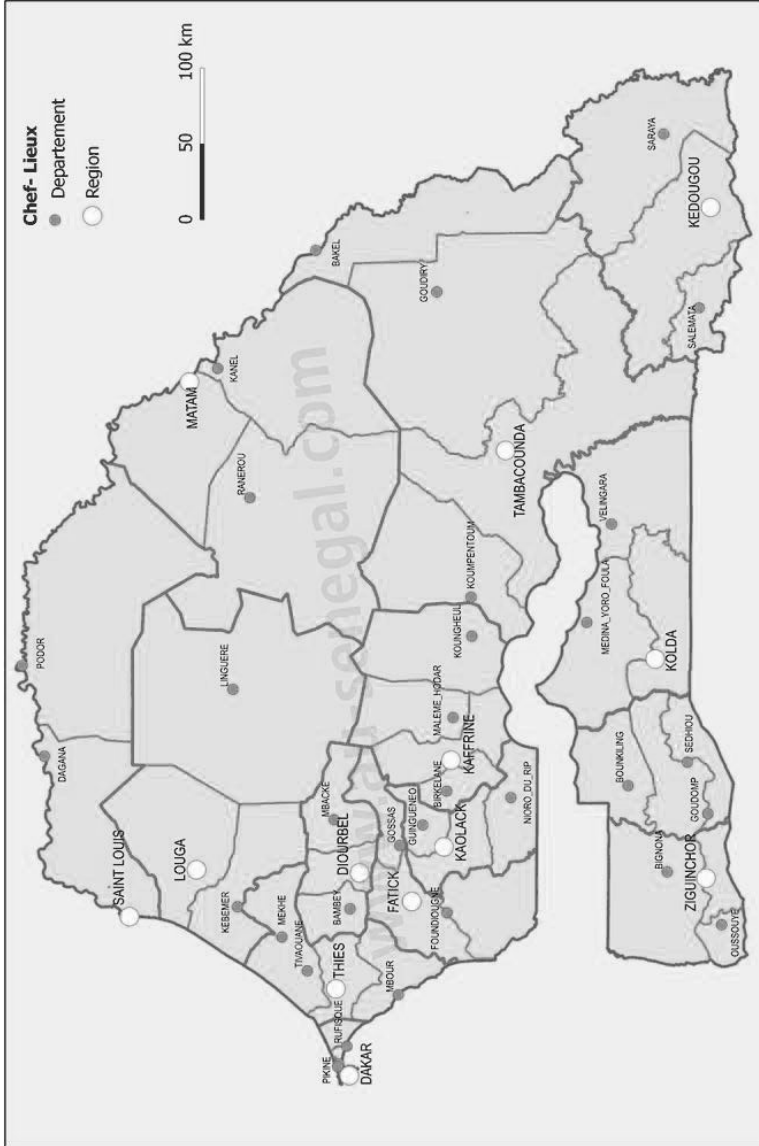
Au dernier recensement de sa population (2002), le Sénégal comptait 9,7 millions d'habitants inégalement répartis sur le territoire national. Plus d'un cinquième de la population résidait dans la région de Dakar, la capitale politique et économique du pays (2,1 millions d'habitants). Avec plus d'1 million d'habitants, Thiès, Kaolack et Diourbel sont les régions les plus peuplées après la région-capitale. Ainsi, plus de la moitié du peuplement sénégalais est concentrée dans cette partie du centre-ouest du pays (Figure 1) qui héberge également les plus grandes agglomérations urbaines : Dakar, Thiès, Touba, Kaolack et M'Bour.

La population sénégalaise croît à un rythme aujourd'hui plus modéré qu'auparavant : entre 1988 et 2002, le taux moyen annuel intercensitaire était de 2,5 %, contre 2,7 % observé entre 1976 et 1988 (ANSD, 2006). Ce ralentissement de la croissance démographique peut être lié aux effets conjugués de la baisse de la fécondité bien engagée au Sénégal depuis plus d'une décennie et d'un bilan migratoire généralement présenté comme déficitaire, du fait d'une émigration internationale importante et de loin supérieure aux flux d'immigration. Qu'en est-il réellement ?

L'émigration internationale récente au Sénégal

Du point de vue des « sorties », le recensement (RGPH 2002) indique un volume d'émigration internationale de 177 273 individus partis du Sénégal entre 1998 et 2002 et demeurant encore à l'étranger au moment du recensement (Tableau 2). La situation est très inégale selon les régions. Les régions de Dakar, Matam et Saint-Louis fournissent près de la moitié du contingent d'émigrés pour la période. À l'opposé, Fatick, Kaolack, Louga, Tambacounda et Ziguinchor

Figure 1 : Dernier découpage administratif du Sénégal



Source : Carte téléchargée sur <http://au-senegal.com/cartes-thematiques-du-senegal,358.html>.

sont nettement moins pourvoyeuses d'émigrés internationaux. Thiès, Kolda et Diourbel apparaissent en situation intermédiaire. Ainsi, la région-capitale et les principales régions de la vallée du fleuve Sénégal constituent les deux principaux foyers d'émigration. Cette mesure des « sorties » est toutefois partielle car elle exclut les individus qui ont quitté le Sénégal depuis 1998 et qui seraient revenus dans leur pays avant 2002. Cependant, cette limite n'a pas d'incidence sur le bilan migratoire puisque les « départs » non comptabilisés sont mécaniquement compensés par les « retours » au pays dans le même temps.

Tableau 2 : Bilan migratoire du Sénégal entre 1997 et 2002

Région	Émigration	Immigration	Solde Migration interne	Bilan migratoire
Dakar	48 669	36 594	33 343	21 268
Diourbel	17 512	2 346	11 185	-3 981
Fatick	5 628	1 569	-5 147	-9 206
Kaolack	9 307	2 266	-21 049	-28 090
Kolda	14 123	6 035	-2 671	-10 759
Louga	10 585	1 155	-8 316	-17 746
Matam/St-Louis	38 119	6 447	-6 346	-38 018
Tambacounda	10 684	6 199	1 148	-3 337
Thiès	12 773	4 555	8 190	-28
Ziguinchor	9 873	5 312	-10 337	-14 898
Sénégal	177 273	72 478	0	-104 795

Source : RGPH, 2002 – Calcul des auteurs.

L'immigration internationale récente au Sénégal

Du point de vue des « entrées », l'immigration récente (population née à l'étranger et arrivée au Sénégal au cours des cinq dernières années) est évaluée à 72 478 individus (Tableau 2). Cette immigration est très largement composée de ressortissants des autres pays ouest-africains et secondairement de Centre-Africains et d'Européens. Quelle que soit leur origine, ils privilégient la région de Dakar qui capte la moitié de l'immigration étrangère récente (36 694). Là aussi, cette mesure est imparfaite car elle n'intègre pas l'immigration relative aux retours des migrants sénégalais dans leur pays d'origine sur cette période. Or, aux côtés de l'immigration étrangère, il existe bien une immigration sénégalaise mise en évidence par de nombreux travaux mais qui reste difficile à évaluer. Pour la seule région de Dakar, l'enquête Migrations entre l'Afrique et l'Europe (MAFE, 2008) révèle une forte propension des migrants à retourner dans leur pays d'origine (Lessault et Mezger, 2010 ; Flahaux, Beauchemin et Schoumaker, 2010). Après dix ans passés à l'étranger, la moitié des migrants sont revenus dans leur pays d'origine. C'est une indication sur la fréquence des retours sur le

long terme⁷. Sans pouvoir préciser à quel point les « retours » ont contribué à l'immigration sur la période observée (1998-2002), force est de reconnaître que le volume récent d'immigration – parce que limité aux seules « entrées étrangères » – est fortement sous-estimé par le recensement sénégalais.

Les migrations internes récentes au Sénégal

Les migrations internationales ne constituent qu'une partie des flux migratoires au Sénégal. Le territoire national est également animé par des migrations internes qui peuvent modifier sensiblement le bilan migratoire des régions. Avec 288 699 migrations interrégionales enregistrées entre 1997 et 2002, les mouvements internes au pays sont de loin les plus nombreux. Ils bénéficient en premier lieu à la région de Dakar (+33 343), puis aux régions de Diourbel, Thiès et Tambacounda qui comptent parmi les régions où le solde est positif sur la période (Tableau 2). Ailleurs, Kaolack et Ziguinchor connaissent une situation très déficitaire. Cela étant, si la région de Dakar est celle qui gagne le plus d'habitants par immigration interne, c'est elle aussi qui fournit le plus d'émigrants récents, en particulier vers la région de Thiès voisine et, surtout vers l'étranger. Aussi, l'observation conjointe de l'émigration et de l'immigration internationale ainsi que des migrations internes permet de livrer le bilan migratoire périodique (1998-2002) de chaque région du Sénégal (Tableau 2).

Un bilan migratoire variable selon les régions mais globalement déficitaire

Le bilan migratoire est très inégal selon les régions. Malgré un volume d'émigration (internationale et interne) récente bien supérieur à celui des autres régions sénégalaises, le bilan migratoire de Dakar reste positif en raison d'une immigration interne et étrangère plus importante. Cette observation traduit un phénomène de concentration des flux migratoires dans la région-capitale. Entre 1998 et 2002, 47,7 % de la totalité des flux internes et internationaux sénégalais ont concerné la région de Dakar qui joue un double rôle : à la fois de récepteur et d'émetteur. L'autre moitié des flux récents concerne les autres régions du Sénégal dont les bilans migratoires sont tous déficitaires. C'est dans les régions de Kaolack, de Matam et de Saint-Louis que les déficits sont les plus accusés. Dans la première, la situation s'explique par une assez forte émigration interne vers Dakar et une faible polarisation des flux internes. Dans les secondes, c'est surtout l'émigration internationale récente qui rend ces deux régions déficitaires. On notera la situation particulière de Thiès, qui affiche un bilan migratoire équilibré pour la période, du fait d'une certaine polarisation des flux inter-régionaux notamment originaires de la région de Dakar et d'une émigration interne et internationale très modérée. Au total, avec environ 177 000 « sorties » pour 72 000 « entrées » sur son territoire, le bilan migratoire du Sénégal reste déficitaire (-105 000). Cette perte nette doit être nuancée parce que l'immigration récente est mesurée de façon partielle, considérant seulement les entrées de la population étrangère et pas les « retours » de migrants sénégalais dont on a vu qu'ils pouvaient constituer une part non négligeable de l'immigration. Cette

⁷ Des différences sont aussi observées selon la destination de la migration. Les migrants qui avaient choisi de migrer vers un autre pays africain reviennent au Sénégal beaucoup plus rapidement et en plus grandes proportions. Un tiers des migrants est rentré d'un pays du Nord après une durée de dix ans, tandis que deux tiers de ceux qui avaient migré en Afrique sont revenus après le même temps d'absence.

situation, qui ferait du Sénégal un pays qui perd 0,21 % de sa population par an, doit également être relativisée au regard d'une croissance naturelle bien plus vive (2,71 %) qui établit le taux de croissance démographique annuel autour de 2,5 % par an. En réalité, le solde migratoire n'a que peu d'incidence sur la croissance de la population sénégalaise et le déficit observé est peu significatif quand il est rapporté à la dynamique démographique d'ensemble.

Finalement, si l'émigration internationale ne pèse que pour un tiers des migrations sénégalaises récentes (internes et internationales), elle contribue globalement au déficit du bilan migratoire sénégalais entre 1997 et 2002 et tend à accuser d'autres déficits observés au niveau régional comme à Matam et Saint-Louis. Cependant, le volume d'émigration enregistré par le recensement sur un intervalle de cinq ans apparaît plutôt modéré et en décalage avec les superlatifs souvent employés pour le qualifier. Il convient donc de confronter les tendances décrites aux résultats issus d'autres sources statistiques et permettant de caractériser dans le temps et dans l'espace l'évolution récente de l'émigration internationale sénégalaise aux niveaux national et régional.

Pas d'intensification mais d'importantes variations dans le temps et dans l'espace

L'hypothèse de l'intensification est à relativiser...

D'après nos calculs (voir Annexe méthodologique), avec un taux d'émigration internationale quasiment identique entre l'enquête EMUS (1993) et le recensement sénégalais (2002), l'hypothèse d'une intensification apparaît très fragile. De façon « mécanique », entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990, le volume d'émigration a augmenté en valeur absolue. Plus nombreux à partir, la propension des Sénégalais à émigrer reste par contre étonnamment stable entre les deux dates : 0,7 % par an (Tableau 3). Cependant, cette propension moyenne qui discrédite l'idée d'une intensification à l'échelle nationale masque des disparités internes. Dans certaines régions, le taux d'émigration a augmenté alors que dans d'autres il a considérablement baissé. C'est notamment le cas de régions telles que Louga, Diourbel, Tambacounda, Matam et Saint-Louis où l'on observe un ralentissement de l'émigration internationale. En 1993, ces régions du Sénégal avaient les taux d'émigration les plus forts (>1 % par an). À cette époque, les régions riveraines de la vallée du fleuve et celles du bassin arachidier constituaient, devant Dakar (0,64 % par an), les espaces où l'intensité migratoire était la plus soutenue. Dix ans plus tard, la situation a quelque peu changé. Si la propension à émigrer reste plus importante à Matam et Saint-Louis qu'ailleurs, elle a baissé à Louga, Diourbel et Tambacounda. La région de Dakar enregistre, quant à elle, une légère progression puisque son taux avoisine au moment du recensement les 1 % par an (Tableau 3).

La situation particulière de Dakar peut également être éclairée à partir des données de l'enquête MAFE (2008) dont l'échantillon donne une vue représentative de l'évolution de l'émigration internationale depuis 1975. Les résultats montrent d'abord que le rythme des départs à l'étranger est en réalité très irrégulier dans le temps (Figure 2, A. Toutes destinations). Par ailleurs, on remarque que les probabilités d'émigrer ne sont pas beaucoup plus importantes aujourd'hui qu'il y a trente ans et qu'elles n'ont que très peu augmenté entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990 ; cela confirme bien les résultats

mis en évidence par la comparaison des taux d'émigration d'EMUS (1993) et du RGPH (2002) pour la région de Dakar.

Tableau 3 : Volumes et intensités de l'émigration internationale sénégalaise en 1993 et en 2002

Région	EMUS 1993			RGPH 2002		
	PopRef	Émigrés	Taux annuel	PopRef	Émigrés	Taux annuel
Dakar	920 731	29 530	0,64	961 518	45 690	0,95
Diourbel	308 607	15 550	1	481 243	16 660	0,69
Fatick	213 755	2 931	0,27	278 306	4 719	0,33
Kaolack	402 361	7 799	0,38	487 763	8 173	0,33
Kolda	215 300	4 347	0,4	372 335	10 907	0,58
Louga	196 350	9 869	1	309 411	10 122	0,65
Matam/St-Louis	330 056	25 846	1,56	510 638	34 416	1,34
Tambacounda	203 951	11 596	1,13	277 904	9 413	0,67
Thiès	444 457	7 623	0,34	599 998	12 096	0,4
Ziguinchor	179 198	5 483	0,61	185 728	7 762	0,83
Sénégal	3 414 766	120 574	0,7	4 464 844	159 958	0,71

PopRef = Population totale âgée de dix-huit ans et plus au moment de l'enquête ;
 Émigrés : nombre d'individus de dix-huit ans et plus partis du Sénégal au cours des cinq dernières années et demeurant encore à l'étranger au moment de l'enquête ;

Taux moyen annuel = (Nbre d'émigrés*100/PopRef)/5.

Sources : EMUS, 1993 – Données transmises par Ph. Bocquier ;

RGPH, 2002 – Calcul des auteurs.

Que l'on considère l'une ou l'autre méthode de calcul élaborée à partir de différentes sources statistiques, au niveau national, l'intensification de l'émigration internationale n'est pas vérifiée et, au niveau régional, elle reste à relativiser. Finalement, dans son intensité, l'émigration internationale sénégalaise est loin d'être un phénomène constant et uniforme. Comment le champ migratoire a-t-il évolué au cours des dernières décennies ?

Permanences et recompositions internes du champ migratoire

Au tournant des années 1990, l'émigration internationale sénégalaise est d'abord tournée vers l'Afrique (plus de la moitié des flux), puis vers l'Europe (Tableau 4). Les autres régions de destination sont très marginales. Si toutes les régions du Sénégal participent déjà au mouvement d'émigration internationale, leur implication est inégale. Les régions de Dakar et de Matam/Saint-Louis sont, de loin les plus pourvoyeuses d'émigrants internationaux entre 1988 et 1992. Cependant, les destinations privilégiées ne sont pas les mêmes selon les régions d'origine. Les émigrés de Dakar s'orientent préférentiellement vers l'Europe (56,6 %) et dans une moindre mesure vers l'Afrique de l'Ouest (27,2 %), alors que les émigrés de la vallée du fleuve privilégient nettement les destinations africaines (Afrique de l'Ouest : 43,7 % et « autre Afrique » : 39 %) et très peu les pays

européens (16,3 %). Les régions du bassin arachidier qui participent de manière significative au mouvement d'émigration sont les plus tournées vers l'Europe et les moins orientées vers l'Afrique. Plus épargnées, les autres régions dirigent davantage leurs émigrés vers l'Afrique de l'Ouest, à l'exception de la région de Tambacounda plus tournée vers l'Europe.

Tableau 4 : Matrice Région d'origine/Région de destination (1993)

Région	Afri. Ouest		Autre Afrique		Europe		Am. Nord		Ailleurs		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Dakar	8 054	27,3	2 151	7,3	16 728	56,6	1 375	4,6	1 222	4,1	29 530	100
Diourbel	4 662	29,9	70	0,4	10 526	67,7	292	1,9	0	0	15 550	100
Fatick	1 483	50,6	0	0	1 327	45,3	121	4,1	0	0	2 931	100
Kaolack	5 816	74,6	0	0	1 691	21,7	0	0	292	3,7	7 799	100
Kolda	3 184	73,2	213	4,9	836	19,2	114	2,6	0	0	4 347	100
Louga	2 215	22,4	94	0,9	7 488	75,7	92	0,9	0	0	9 889	100
Matam/ St-Louis	11 297	43,7	10 107	39,1	4 234	16,4	0	0	208	0,8	25 846	100
Tamba- counda	2 577	22,2	441	3,8	8 578	73,9	0	0	0	0	11 596	100
Thiès	4 554	59,7	693	9,1	1 912	25,1	185	2,4	279	3,6	7 623	100
Ziguin- chor	4 881	89,1	0	0	361	6,6	241	4,4	0	0	5 483	100
Sénégal	48 723	40,4	13 769	11,4	53 681	44,5	2 420	2,1	2 001	1,6	120 594	100

Sources : EMUS, 1993 – Données transmises par Ph. Bocquier ; Calcul des auteurs.

Dix ans plus tard, la situation a quelque peu évolué sur le plan des régions de destinations. La hiérarchie des régions de départ reste particulièrement stable (Tableau 5). La première impression concerne le déclin des destinations africaines, en recul de dix-huit points par rapport à la fin des années 1980. Cette baisse relative s'accompagne certes d'une progression des autres destinations africaines et européennes mais surtout de l'augmentation importante de la part des nouvelles destinations. L'Europe et l'« autre Afrique » gagnent ainsi quatre points chacune. Autre fait notable, l'Amérique du Nord est en nette progression. Elle a ainsi attiré plus de 6 % des émigrés internationaux récents. Finalement, au classement des destinations⁸ les plus prisées par les émigrants récents, figurent l'Italie (19,5 % des flux d'émigration pour la période 1997-2002), la France (16,5 %), la Gambie (13 %), la Mauritanie (8,1 %), l'Espagne (7,3 %) et les États-Unis (près de 6 %). Toutefois, les émigrés sénégalais se seraient dirigés vers cinquante-et-un pays situés sur tous les continents. C'est un signe de la diversité croissante des destinations en dehors d'une orientation plus classique et déjà ancienne vers l'Afrique, l'Europe et les États-Unis. Ainsi, la catégorie « Ailleurs » regroupant les pays de destination situés en Asie, Amérique latine et Moyen-

⁸ L'enquête EMUS ne fournit pas le nom des pays de destinations situés hors de l'Afrique.

Orient a attiré 6,7 % de l'émigration internationale récente (Tableau 5), cette part n'étant que de 1,6 % au moment de l'enquête EMUS (Tableau 4).

Tableau 5 : Matrice Région d'origine/Région de destination (2002)

Région	Afri. Ouest		Autre Afrique		Europe		Am. Nord		Ailleurs		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Dakar	5 062	11,1	470	1,1	27 786	60,8	6 050	13,2	6 322	13,8	45 690	100
Diourbel	3 386	20,3	971	5,8	10 773	64,6	894	5,4	636	3,8	16 660	100
Fatick	2 333	49,4	376	7,9	1 562	33,1	169	3,6	279	5,9	4 719	100
Kaolack	3 168	38,7	730	8,9	3 207	39,2	701	8,6	367	4,5	8 173	100
Kolda	4 917	45,1	1 477	13,5	3 721	34,1	301	2,7	491	4,5	10 907	100
Louga	1 129	11,1	931	9,2	7 446	73,6	263	2,6	353	3,5	10 122	100
Matam/ St-Louis	7 300	21,2	16 263	47,2	8 441	24,5	1 591	4,6	821	2,4	34 416	100
Tamba- counda	1 834	19,5	1 536	16,3	5 464	58,1	174	1,8	405	4,3	9 413	100
Thiès	2 365	19,5	1 719	14,2	6 575	54,3	638	5,3	799	6,6	12 096	100
Ziguin- chor	4 772	61,5	405	5,2	2 047	26,4	242	3,1	296	3,8	7 762	100
Sénégal	36 266	22,7	24 878	15,5	77 022	48,1	11 023	6,9	10 769	6,7	159 958	100

Source : RGPH, 2002 – Calcul des auteurs.

La géographie des destinations récentes connaît également d'importantes variations régionales. D'une part, elle met en avant la région de Dakar pour laquelle les émigrants récents ont franchement opté pour une migration vers le Nord (Europe et Amérique du Nord). D'autre part, elle souligne la spécificité des espaces frontaliers (vallée du fleuve et Casamance) caractérisés par la prédominance d'une émigration de « proximité ». Elle met également en lumière, la particularité des régions du bassin arachidier en crise et de Tambacounda nettement tournées vers l'Europe (Tableau 5).

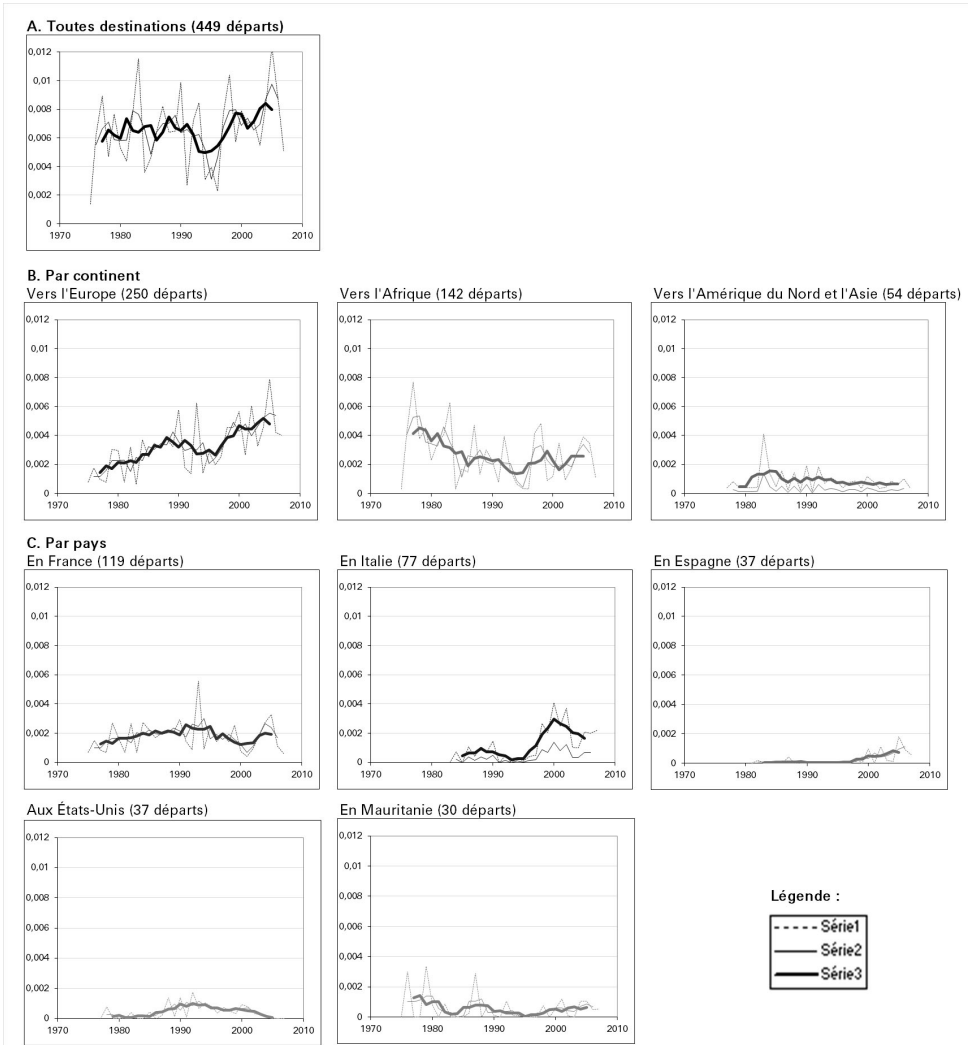
Au total, depuis l'enquête EMUS, Dakar et la vallée du fleuve sont restés les deux principaux pôles de l'émigration internationale au Sénégal. Leur poids relatif ne s'est pas nécessairement renforcé et on observe finalement une constance dans la hiérarchie des régions de départ. C'est au niveau des grandes régions de destination que les changements sont les plus évidents. L'émigration internationale sénégalaise bascule plus franchement vers le Nord relativement au déclassement des destinations ouest-africaines. Enfin, certaines spécificités régionales se sont affirmées. C'est le cas des régions de Dakar et de Diourbel, abritant les deux plus grandes villes du pays, pour lesquelles l'orientation vers le Nord s'est considérablement renforcée. Les autres régions semblent se rapprocher progressivement de cette structure de flux en conservant toutefois des traits caractéristiques de leur histoire migratoire et de leur situation géographique : des espaces frontaliers toujours marqués par une émigration « de proximité ».

Mise en perspective du cas dakarois

Pôle majeur de l'émigration internationale sénégalaise, la région de Dakar présente un profil régional atypique, notamment marqué par la singularité des destinations de ses émigrés (Tableau 5). La capitale conjuguerait aussi une émigration « propre », symptomatique de la persistance de la crise urbaine, et une émigration de « transit », composée de migrants internes et d'immigrés internationaux passant par Dakar avant d'émigrer vers des horizons plus lointains. À plusieurs égards, l'émigration internationale à partir de la capitale mérite donc une attention particulière. Selon les données de l'enquête ménage MAFE (Figure 2), on observe d'abord à Dakar une première augmentation de la probabilité de migrer vers les pays du Nord – en particulier vers l'Europe, ce qui peut correspondre à la détérioration progressive de la situation économique du Sénégal. L'application du premier plan d'ajustement structurel (1979) a eu un impact non négligeable sur les conditions de vie de la population dakaroise, réduisant grandement les effectifs de plusieurs administrations et par conséquent les possibilités d'emploi dans la fonction publique. Il est possible que cette fermeture du marché du travail « formel », qui représentait le principal débouché professionnel des jeunes diplômés, ait joué un rôle, à côté d'autres facteurs, dans la progression des départs. En effet, à partir des années 1980, les jeunes, renonçant aux longues études et aux hautes fonctions bureaucratiques (Antoine *et al.*, 2001), peuvent avoir réorienté leurs stratégies vers l'étranger (Diagne et Lessault, 2007), et plus précisément vers un pays du Nord, dans l'espoir d'y trouver un avenir plus favorable qu'à Dakar, vu la crise. En outre, les autres pays de la sous-région et de l'Afrique subsaharienne en général ont également connu, à partir des années 1980, une certaine détérioration de leur situation économique. Cela peut expliquer le déclin des départs vers l'Afrique à partir de cette époque. Les potentiels migrants, au lieu de partir dans ces pays africains devenus moins attractifs, pourraient s'être tournés par substitution vers les pays du Nord, ce qui expliquerait donc aussi l'augmentation – relative – de la probabilité de migrer vers le Nord. Enfin, malgré la crise, c'est à Dakar que l'émigration est souvent corrélée au développement économique. À ce titre, on constate d'ailleurs que c'est le département de Dakar, plus riche, et moins la banlieue (départements de Rufisque, Pikine et Guédiawaye), moins développée, qui concentre les plus grandes probabilités d'émigration vers le Nord à partir des années 1980 (Figure 3).

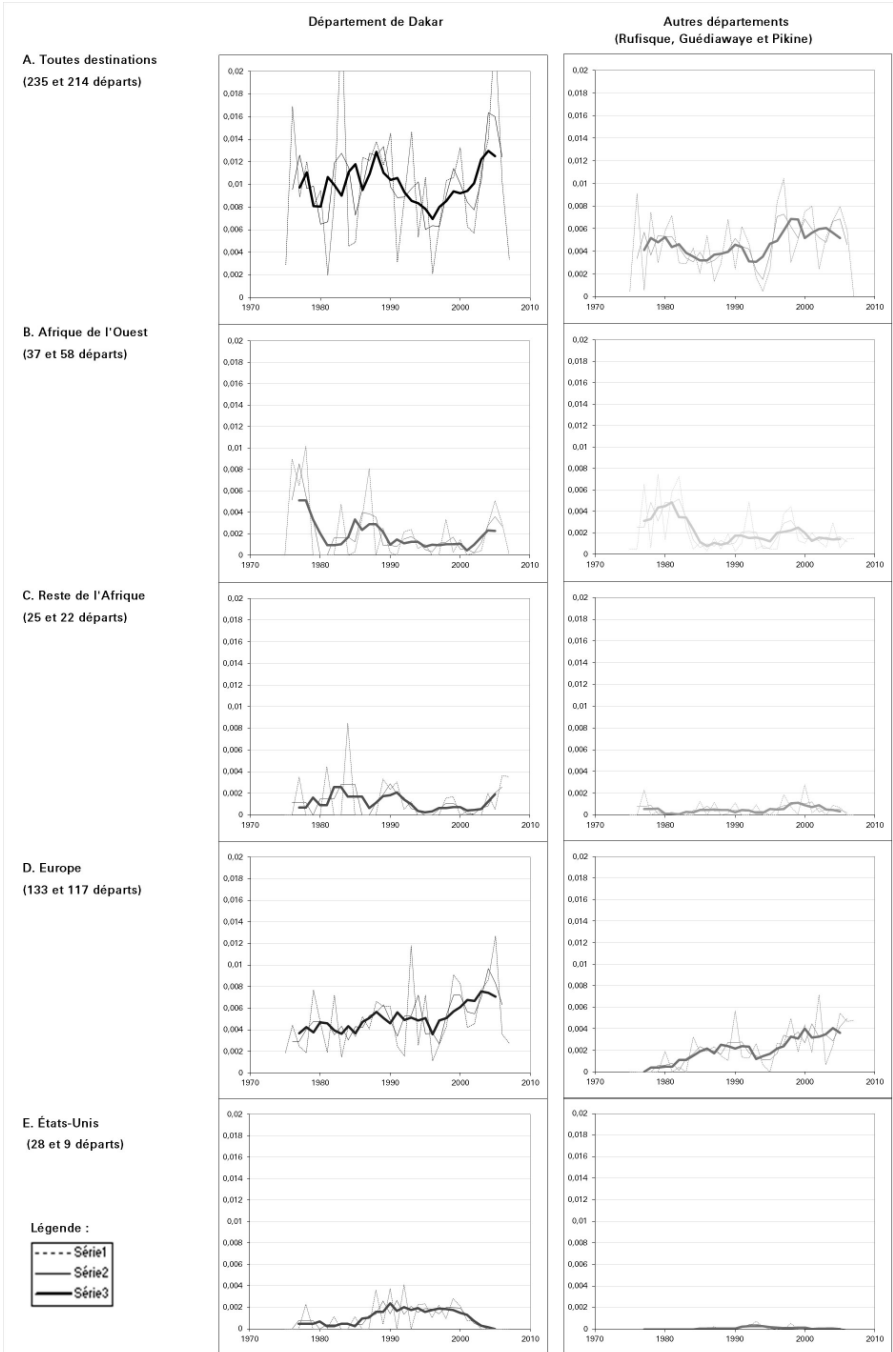
À l'échelle de Dakar, on soulignera également que les probabilités d'émigration internationale se sont renforcées sur la seconde moitié de la décennie 1990, mais cette intensification est toute relative. C'est en particulier vers l'Europe et plus précisément vers l'Italie que l'émigration s'est accélérée pendant la décennie 1990, évolution qui confirme les tendances observées au niveau national par la comparaison EMUS-RGPH. L'émigration des Dakarois vers les autres pays africains, après avoir connu un recul constant depuis les années 1970, reprend également au cours des années 1990 et se stabilise, mais à un niveau bien inférieur à l'intensité des départs vers l'Europe. Ailleurs, c'est vers l'Amérique du Nord et en particulier vers les États-Unis que les Sénégalais de Dakar se sont principalement dirigés. Toutefois, cette destination, déjà ancienne (les premiers départs sont observés en 1976), tend à décliner depuis la fin des années 2000. Elle devient une destination secondaire dont les départs sont

Figure 2 : Probabilités d'émigration à partir de Dakar selon les destinations



Source : Enquête MAFE-Sénégal, 2008 – Questionnaire ménage.

Figure 3 : Probabilités d'émigration à partir de Dakar selon les destinations et le département d'origine



Source : Enquête MAFE-Sénégal, 2008 – Questionnaire ménage.

fortement concentrés dans la ville-centre (département de Dakar). La banlieue dakaroise n'enregistre en effet qu'une part très marginale de l'émigration internationale vers les États-Unis. À la lecture de cette évolution continue des taux d'émigration, on retient que l'intensification relative de l'émigration à partir de Dakar vers les pays du Nord est surtout liée à l'émergence successive de nouvelles destinations (les États-Unis dans les années 1980, puis l'Italie dans les années 1990 et, dans une moindre mesure, l'Espagne à la fin des années 1990), alors que l'émigration vers la France, destination plus « classique » et ancienne, reste plutôt stable.

On note enfin que, depuis le début des années 2000, l'ensemble de ces « nouvelles » destinations (États-Unis, Italie) est en recul. La constance du niveau d'émigration internationale notée depuis une décennie est liée à la fois à la permanence des destinations traditionnelles (France, pays d'Afrique de l'Ouest) et à la dispersion géographique des émigrants internationaux au sein d'un champ migratoire de plus en plus élargi.

Conclusion

Dans un premier temps, l'espace migratoire sénégalais est principalement décrit comme articulant la vallée du fleuve et la France (Amin, 1974 ; Lericollais, 1975 ; Samuel, 1975 ; Adam, 1977). C'est d'ailleurs sur cette articulation qu'est construite la première enquête transnationale sur les migrations sénégalaises (CILSS-OCDE) (Condé, 1982). À partir des années 1990, l'intérêt des chercheurs s'élargit. Ils multiplient les terrains d'investigation au Sénégal et dans le monde. Sous cette impulsion, le nombre des travaux publiés consacrés aux migrations internationales sénégalaises atteint un maximum au milieu des années 1990. Au Sénégal, de nouveaux foyers d'émigration, jusqu'alors peu ou pas étudiés, suscitent l'attention. En particulier, les grandes villes, à commencer par la capitale, Dakar, la ville sainte Touba, mais aussi Kaolack et Louga font l'objet de nouveaux travaux (Schmidt et Friedberg, 1993 ; Robin, 1994 et 1996 ; Tall, 1994, 2001 et 2009 ; Ndione et Lalou, 2005). La crise urbaine et celle du bassin arachidier font apparaître ces espaces comme de nouveaux foyers d'émigration. La mise en place du projet « Push Pull » au milieu des années 1990 participe à cette nouvelle approche (Lalou, Robin et N'Diaye, 2000). Concernant les nouvelles destinations, c'est l'idée d'un vaste redéploiement géographique des migrants sénégalais qui prévaut. Sans toutefois être abandonnée, la France perd progressivement le monopole des études alors que de nouveaux terrains sont abordés. En Afrique, les enquêtes du REMUAO (Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest) s'intéressent aux échanges migratoires de sept pays d'Afrique de l'Ouest (Bocquier et Traore, 2000). Puis, quelques années plus tard, le « réseau » d'enquêtes « Push Pull » étudie les migrations africaines vers l'Europe. Dans les deux cas, le Sénégal est, sans conteste, choisi comme pays d'étude ; cela renforce son image de pays d'émigration internationale d'autant que les résultats des dernières enquêtes soulignent tantôt « un solde migratoire devenu négatif » (Bocquier et Traore, 2000), tantôt une « inflation de l'émigration internationale vers l'Europe » (Robin *et al.*, 2000). Initiées au Sénégal ou en Europe, la plupart des études soulignent ainsi l'intensification croissante de l'émigration internationale et le net renforcement de l'axe « Afrique-Europe ».

Le regard statistique porté sur cette évolution à partir des données d'enquêtes disponibles éclaire une dynamique sensiblement différente. L'idée couramment admise d'une intensification des départs n'est pas démontrée et doit doublement être relativisée au regard (1) d'un bilan migratoire global pas aussi déficitaire que l'on pouvait croire et (2) d'une distribution inégale dans le temps et dans l'espace de la propension des Sénégalais à émigrer. Si la hiérarchie des régions de départ (en effectifs d'émigrés) est très stable depuis la fin des années 1980, l'intensité migratoire a connu des variations régionales. Elle semble progresser modérément dans la région de Dakar – davantage dans le département de Dakar et moins en banlieue – comme le soulignent nos deux méthodes d'analyse, mais ralentir fortement dans les régions de la vallée du fleuve, de Louga et de Diourbel. Cette évolution n'est pas sans incidence sur l'orientation générale des flux, chaque région reflétant des spécificités assez marquées en termes de pays de destination. Ainsi, les périodes d'intensification relative observée à Dakar auraient d'abord bénéficié à l'Afrique dans les années 1970, dans une moindre mesure à l'Amérique du Nord dès les années 1980, et surtout à l'Europe à partir des années 1980. Depuis, toutes les destinations connaîtraient un tassement, plus marqué toutefois pour l'Afrique. Ailleurs, la propension à émigrer aurait régressé entre 1992 et 2002 dans les régions de Tambacounda, de Diourbel et de Louga où, traditionnellement, les migrants privilégiaient l'Europe. En somme, l'augmentation récente du volume absolu de l'émigration internationale (et non pas de la propension à émigrer) est le produit d'une double conjonction : d'une part, l'augmentation de la population sénégalaise à laquelle est appliqué un taux d'émigration internationale stable et finalement très modéré (0,7 % par an) et d'autre part, l'ouverture et la multiplication de destinations nouvelles – ce qui est en partie dû aux politiques migratoires restrictives – compensant en partie le déclin des destinations ouest-africaines suite aux détériorations des conditions de vie qui caractérisent le continent africain. La situation économique et politique actuelle laisse présager, à court terme au moins, une affirmation des tendances observées sur la stabilisation des taux et la réorientation générale des flux.

❖ Références bibliographiques

Adams Adrian (1977) *The Senegal River Valley: What kind of change?*, *Review of African Political Economy*, 4 (10), pp. 33-59.

Adams Adrian (1974) *Prisoners in Exile: Senegalese Workers in France*, *Race & Class*, 16 (2), pp. 157-179.

Adepoju Aderanti (2000) *Issues and Recent Trends in International Migration in Sub-Saharan Africa*, *International Social Science Journal*, 52 (165), pp. 383-394.

Amin Samir (1974) *Modern migrations in western Africa*, Oxford University Press, 426 p.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) (2006) *Résultats du troisième recensement général de la population et de l'habitat 2002*, Rapport national de présentation, République du Sénégal, 123 p.

Antoine Philippe, Razafindrakoto Mireille et Roubaud François (2001) *Contraints de rester jeune ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo*, *Autrepart*, 18, pp. 17-36.

- Ba Alioune et Sarr Ibrahima** (1994) Migration et urbanisation au Sénégal, *Rapport de recherche du CERPOD*, 1 (6), Institut du Sahel, 156 p.
- Ba Cheikh Oumar** (1995) Un exemple d'essoufflement de l'immigration sénégalaise : les Sénégalais au Cameroun, *Mondes en Développement*, 23 (91), pp. 31-44.
- Barou Jacques** (2001) La famille à distance : nouvelles stratégies familiales chez les immigrés d'Afrique Sahélienne, *Hommes et migrations*, 1232, pp. 16-25.
- Bava Sophie** (2003) De la « baraka aux affaires » : ethos économique-religieux et transnationalité chez les migrants sénégalais mourides, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 19 (2), pp. 69-84.
- Bava Sophie** (2000) Reconversions et nouveaux mondes commerciaux des Sénégalais mourides à Marseille, *Hommes et Migrations*, 1224, pp. 46-55.
- Beauchemin Cris, Kabbanji Lama, Lessault David and Schoumaker Bruno** (2010) Migrations between Africa and Europe: Survey Guidelines, *MAFE Methodological Note*, 1, 40 p.
- Bocquier Philippe et Sadio Traoré** (2000) *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest : La croissance urbaine en panne*, L'Harmattan, 154 p.
- Bredeloup Sylvie** (1996) Les Sénégalais de Côte-d'Ivoire face aux redéfinitions de l'ivoirité, *Studi Emigrazione, Etudes Migrations*, 33 (121), pp. 2-24.
- Bredeloup Sylvie** (1995) Sénégalais en Côte d'Ivoire, Sénégalais de Côte d'Ivoire, *Mondes en Développement*, 23 (91), pp. 13-29.
- Bredeloup Sylvie** (1993) Les migrants du fleuve Sénégal : À quand la « Diams'pora » ?, *Revue Européenne de Migrations Internationales*, 9 (3), pp. 205-232.
- Bredeloup Sylvie** (1992) Itinéraires africains de migrants Sénégalais : Migrants d'Afrique de l'Ouest, *Hommes et Migrations*, 1160, pp. 16-22.
- Bredeloup Sylvie et Olivier Pliez** (2005) Migrations entre les deux rives du Sahara, *Autrepart*, 36 (4), 192 p.
- Bruzzone Virginia Tiziana, Fall Papa Demba, Tall Serigne Mansour, Gueye Cheikh** (2006) *Le milieu sénégalais et l'action transnationale des migrants*, Rome, CESPI, 99 p.
- Condé Julien et Diagne Pap Syr** (1986) *Les migrations internationales Sud-Nord. Une étude de cas : les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France*, Paris, OCDE, 154 p.
- Daum Christophe** (1999) Migrations, lien au pays d'origine et développement, in Philippe Dewittz Éd., *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 385-390.
- Daum Christophe** (1994) Ici et là-bas, immigration et développement : les associations des immigrés ouest-africains en France, *Migrations Société*, 6 (32), pp. 99-110.
- De Haas Hein** (2006) Migrations transsahariennes vers l'Afrique du Nord et l'UE : origines historiques et tendances actuelles, *Migration Information Source*, [en ligne] consulté le 06/04/2013. URL : <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=578>
- Delaunay Daniel** (1984) Typologie des flux migratoires : les migrations de travail, *Travaux et Documents de l'ORSTOM*, 174, pp. 168-202.

Dia Hamidou (2009) *Espaces domestiques, espaces villageois, espaces urbains multi situés. Cinquante ans de migrations à partir de la moyenne vallée de fleuve Sénégal (1960-2010)*, Thèse de sociologie, Université Paris V.

Diagne Alioune et Lessault David (2007) *Émancipation résidentielle différée et recomposition des dépendances intergénérationnelles à Dakar*, Paris, CEPED, 41 p.

Diop Momar Coumba (2008) *Le Sénégal des migrations : mobilités, identités et sociétés*, Karthala, 440 p.

Diop Momar Coumba (2002) *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, 728 p.

Ebin Victoria (1992) Camelots à New York : les pionniers de l'immigration sénégalaise, *Hommes et Migrations*, 1160, pp. 32-37.

Fall Abdou Salam et Cissé Rhokaya (2007) *Migration internationale et pauvreté en Afrique de l'Ouest, Document de travail n° 5*, Dakar, IED-Chronic Poverty Research Center, 26 p.

Fall Papa Demba (2000) Protectionnisme migratoire en Afrique noire : les migrants sénégalais face à la politique de « gabonisation », *Bulletin de l'IFAN*, 49 (1-2), pp. 101-134.

Flahaux Marie-Laurence, Beauchemin Cris et Schoumaker Bruno (2010) *Partir, revenir : tendances et facteurs des migrations africaines intra et extra-continentales*, Working Paper 7, Paris, MAFE, 25 p.

Gonin Patrick (2001) Les migrations venant du bassin du fleuve Sénégal vers l'Union européenne (2e partie), in *Facteurs d'émigration, politiques d'immigration : colloque 23 mars 2001*, Bruxelles, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, pp. 57-86.

Gonin Patrick et Robin Nelly (2009) Les routes migratoires par le Sénégal, in Ali Bensâad Ed., *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes : immigration sur émigration*, Paris, Karthala, pp. 137-167.

Guengant Jean-Pierre (1996) Migrations internationales et développement : les nouveaux paradigmes, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 12 (2), pp. 107-121.

Khachani Mohamed (2006) *L'émigration subsaharienne. Le Maroc comme espace de transit*, Rabat, Association Marocaine d'Études et de Recherche sur les Migrations, 160 p.

Lalou Richard (1996) Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest face à la crise, in Jean Coussy et Jacques Vallin Eds., *Crise et population en Afrique*, Paris, CEPED, pp. 345-373.

Lericollais André (1975) Peuplement et migrations dans la vallée du Sénégal, *Cahiers de l'ORSTOM, série Sciences Humaines*, 12 (2), pp. 123-135.

Lessault David et Beauchemin Cris (2009) Ni invasion, ni exode. Regards statistiques sur les migrations d'Afrique subsaharienne, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 25 (1), pp. 163-194.

Lessault David et Mezger Cora (2010) *La migration internationale sénégalaise. Des discours publics à la visibilité statistique*, Working Paper 5, Paris, MAFE, 15 p.

Ma Mung Emmanuel (1996) *Mobilités et investissements des émigrés : Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 272 p.

- Marfaing Laurence** (2003) *Les Sénégalais en Allemagne : Quotidien et stratégies de retour*, Paris, Karthala, 219 p.
- Ndione Babacar et Broekhuis Annelet** (2006) *Migration internationale et développement : points de vue et initiatives au Sénégal*, Working Papers Migration and Development series, Report n° 8, Nijmegen, Radboud University.
- Ndione Babacar et Lalou Richard** (2005) *Tendances récentes des migrations internationales dans le Sénégal urbain : Existe-t-il une dynamique de quartier ? Les exemples de Dakar, Touba et Kaolack*, Documents de Recherche n° 1, Marseille, LPED, 30 p.
- Pian Anaïk** (2009) *Aux nouvelles frontières de l'Europe. L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc*, Paris, La Dispute, 237 p.
- Pison Gilles, Cohen Barney et Foote Karen** (1997) Croissances et répartition de la population : migrations, in Gilles Pison, Kenneth Hill, Barney Cohen et Karen Foote, *Les changements démographiques au Sénégal*, Paris, INED, pp. 31-38.
- Quiminal Catherine** (1991) *Gens d'ici, gens d'ailleurs : migrations Soninké et transformations villageoises*, Paris, Christian Bourgois, 222 p.
- Robin Nelly** (1996) *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe, 1985-1993*, Montpellier, IRD Éditions, 85 p.
- Robin Nelly** (1994) Une nouvelle géographie entre concurrence et redéploiement spatial, les migrations africaines au sein de la CEE, *Revue Européenne de Migrations Internationales*, 10 (3), pp. 17-31.
- Robin Nelly, Lalou Richard et Ndiaye Mamadou** (2000) *Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux*, Rapport national Sénégal, Dakar, IRD et Eurostat, 213 p.
- Schmidt di Friedberg Ottavia** (1993) L'immigration africaine en Italie : le cas sénégalais, *Études Internationales*, 24 (1), pp. 125-140.
- Suarez-Navaz L.** (1995) Les Sénégalais en Andalousie, *Mondes en Développement*, 23 (91), pp. 55-91.
- Tall Serigne Mansour** (2009) *Investir dans la ville africaine : Les émigrés et l'habitat à Dakar*, Paris, Karthala, 286 p.
- Tall Serigne Mansour** (2001) Les migrations internationales sénégalaises d'hier à demain, in Momar-Coumba Diop Dir., *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, pp. 549-578.
- Tall Serigne Mansour** (1994) Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais, *Revue Européenne de Migrations Internationales*, 10 (3), pp. 137-151.
- Timera Mahamed** (1996) *Les Soninké en France : d'une histoire à l'autre*, Paris, Karthala, 248 p.
- Vanhaerverbeke Virginie** (1993) *La migration des gens du fleuve vers la France : histoire, conséquences et perspectives*, Master thesis, Université Libre de Bruxelles.
- Willems Ross** (2008) Les fous de la mer : les migrants clandestins du Sénégal aux Îles Canaries en 2006, in Momar Coumba Diop Dir., *Le Sénégal des migrations mobilité, identités et sociétés*, Paris, Karthala, pp. 277-303.

→ Annexe méthodologique

Les données de l'EMUS (1993) et celles du RGPH (2002) sont-elles strictement comparables ?

Pour comparer l'émigration à ces deux dates, nous avons préalablement procédé à une harmonisation des données, afin de rendre strictement comparables les populations observées. Le découpage administratif du Sénégal ayant été modifié entre les deux enquêtes (passant de dix à onze régions), nous avons fusionné tous les départements rattachés à Saint-Louis et Matam dans une seule grande région « Matam/Saint-Louis ». La définition de la population émigrée est harmonisée. Dans les deux enquêtes, elle recouvre les individus ayant migré à l'étranger au cours des cinq dernières années. Alors que l'EMUS n'a enregistré que les émigrés âgés de quinze ans et plus, le recensement sénégalais n'émettait pas de condition d'âge. Nous avons donc uniquement conservé la population émigrée âgée de dix-huit ans et plus (critère d'âge aussi adapté au seuil adopté pour l'enquête ménage MAFE). Ce choix n'a qu'une incidence relative sur le volume global des flux puisque les émigrés de moins de dix-huit ans représentent 10 % de la population émigrante du Sénégal entre 1998 et 2002. Enfin, la collecte des destinations des émigrés n'était pas en l'état strictement homogène. L'EMUS a collecté le nom des pays du REMUAO mais, pour les destinations hors réseau, seules les « grandes régions » ont été déclarées (voir Tableau 1). Le recensement ayant collecté le détail des destinations par pays, nous avons classé les pays par grandes régions de destinations prédéfinies dans l'EMUS. De cette façon, il devient alors possible de comparer les résultats de l'EMUS avec ceux du recensement en termes de volume d'émigration, d'intensité migratoire, de destination aux échelles nationale et régionale. Cela étant, les contraintes d'harmonisation imposées pour la comparaison se font au prix d'une certaine précision. L'agrégation des pays d'émigration en grandes régions n'autorise pas l'analyse détaillée de l'évolution des pays de destination. Par ailleurs, le critère de définition de la population émigrée reposant sur la résidence « durable » des émigrés à l'étranger (« partis dans les cinq dernières années et qui y demeurent encore au moment de l'enquête ») prélève de la population observée un certain nombre d'émigrés ayant effectué des séjours courts à l'étranger (revenus au Sénégal dans les cinq ans). En cela, on ne mesure pas toutes les « sorties du territoire » sur cinq ans mais une partie seulement d'entre elles. A contrario, on ne mesure pas non plus les « retours » au pays qui compensent une partie non négligeable des « départs ». La migration interne récente des ménages peut également très partiellement déformer la structure régionale de l'émigration internationale, si un ménage déclare par exemple un membre parti à l'étranger depuis son logement actuel (logement enquêté) alors que le ménage résidait, au moment du départ de l'émigré, dans une autre région de Sénégal. On ne peut pas ignorer non plus les risques d'erreurs inhérents à deux principaux aspects de ces enquêtes : ceux qui sont directement liés à la collecte des données, et ceux qui relèvent de la méthode d'extrapolation des données de l'EMUS. En effet, il faut souligner que, dans les deux cas, l'information collectée sur les « émigrés » est recueillie auprès d'individus tiers (les émigrés étant par définition « absents ») et sa fiabilité repose largement sur la confiance accordée aux répondants dans leur déclaration et dans le degré de précision dont ils disposent et qu'ils veulent bien donner sur la situation de l'émigré

(date de départ, pays de destination, etc.). Rappelons également que l'émigration internationale est un sujet « politiquement » et « socialement » sensible au Sénégal en raison de son caractère parfois « irrégulier » ou « clandestin ». Il n'est pas impossible, dans ces conditions, que l'émigration internationale ait été quelque peu sous-déclarée. Toutefois, le faible degré d'information demandée sur la situation des émigrés (en termes de statut, de localisation précise ou de contacts avec le ménage) était de nature à rassurer les « déclarants ». Enfin, comme toute enquête sur échantillon, la représentativité prétendue dépend largement du plan de sondage adopté, puis des coefficients d'extrapolation utilisés. Les précautions et l'expérience de l'équipe du REMUAO, l'appui au Sénégal sur la mise à jour des DR du recensement de 1988 et la série de rapports méthodologiques et de publications issues de cette enquête attestent d'une certaine fiabilité des données utilisées.

David Lessault et Marie-Laurence Flahaux

❖ Regards statistiques sur l'histoire de l'émigration internationale au Sénégal

Depuis une trentaine d'années, de nombreux travaux de recherche se sont succédé afin d'éclairer les dynamiques de l'émigration internationale sénégalaise. Aux côtés d'abondantes études qualitatives, quatre opérations de collecte de données quantitatives ont été réalisées dans une perspective « transnationale ». Profitant de cette série de productions statistiques inédites (EMUS, 1993 ; RGPH, 2002 et MAFE, 2008), nous proposons d'éclairer la période récente de l'émigration internationale au Sénégal. Il s'agit, d'une part, de comparer à l'échelle nationale les résultats des données de l'EMUS et de celles du dernier recensement sénégalais et, d'autre part, d'examiner les variations de l'émigration au départ de Dakar depuis les années 1970. Les résultats obtenus tempèrent le discours sur l'intensification de l'émigration sénégalaise tout comme ils soulignent l'influence déterminante des spécificités « régionales » sur l'évolution des flux et la distribution des destinations.

❖ Statistical Views on the History of International Migration from Senegal

Over the last thirty years, a wealth of research has shed light on the dynamics of the Senegalese international emigration. Alongside numerous qualitative studies, some quantitative surveys were conducted from a transnational perspective. Using this series of unique statistical outputs (EMUS, 1993; RGPH, 2002 and MAFE, 2008), we propose to analyse the recent period of international emigration from Senegal. This is done by comparing the data results of EMUS and those of the last Senegalese census at the national scale on the one hand, and examining the changes in emigration trends from Dakar since the 1970s on the other hand. This study tempers the idea that Senegalese emigration has intensified and reveals the importance of "Senegalese regions" on the evolution of migration flows and the distribution of destinations.

❖ Perspectivas estadísticas sobre la historia de la migración internacional en Senegal

Durante las últimas tres décadas, la investigación sobre migraciones ha dado a conocer las dinámicas de la migración internacional senegalesa. Además de numerosos estudios cualitativos, cuatro encuestas de carácter cuantitativo fueron realizadas con una perspectiva transnacional. Aprovechando estos datos estadísticos únicos (EMUS, 1993; Censo de Población 2002 y MAFE, 2008), este artículo pretende analizar el reciente período de migración internacional de Senegal. En primer lugar, este análisis presenta una comparación a nivel nacional de los resultados de datos de EMUS y los del último censo de Senegal. En segundo lugar, se analiza la evolución de la emigración desde Dakar desde la década de 1970. Los resultados permiten moderar la narrativa sobre la intensificación de la emigración senegalesa y enfatizan la influencia de las especificidades «regionales» sobre la evolución de los flujos y la distribución de los destinos.